

# IMPERMÉABILISATION

## Protection Board-H

### Description

Le Protection Board-H CCW est un tapis organique extra-résistant imprégné d'asphalte avec une fine couche minérale appliquée sur la surface pour éviter qu'il se ne colle sur le rouleau. Le Protection Board-H est très résistant et fournit une protection positive à la membrane d'imperméabilisation pendant l'exécution de d'autres travaux.

Le panneau de protection H est utilisé comme élément de protection sur les surfaces horizontales pour protéger la membrane d'imperméabilisation des dommages dus à la circulation piétonnière et aux mauvais traitements des autres corps de métier.

Il est généralement utilisé dans les applications de terrasses, de toits-terrasses, de stationnements et toute autre surface horizontale sur laquelle une membrane d'imperméabilisation a été appliquée.

### Installation

Installer dès que possible une fois le test d'inondation terminé. Abouter fermement pour éliminer tous les espacements supérieurs à 1/8 po. En cas d'utilisation avec le système d'imperméabilisation caoutchouté à chaud CCW-500R, le Protection Board-H doit être installé lorsque la surface du CCW-500 est collante.

### Entreposage

Entreposer de manière à éviter d'endommager le rouleau. Éviter une exposition prolongée à la lumière directe du soleil. Protéger des conditions environnementales extrêmes. Entreposer à l'écart de toute flamme nue ou zone de soudure. flamme nue ou zone de soudure.

### Emballage

Propriété	Résultats
Largeur	36 po
Longueur du rouleau	33,3 pi (100 pi <sup>2</sup> )
Poids du rouleau	77 ± 4 lbs
Épaisseur	1/8 po (± 0,03 po)

### Propriétés typiques

Propriété	Résultats
Épaisseur	90 mil
Résistance à la traction / Sens machine	90 lb pi/po de large (15,8 kN/m)
Résistance à la traction / Sens travers	70 lb pi/po de large (12,3 kN/m)
Résistance à la traction et au déchirement / Sens machine	100 lb pi/po de large (17,5 kN/m)
Résistance à la traction et au déchirement / Sens travers	90 lb pi/po de large (15,8 kN/m)
Stabilité dimensionnelle	Variation de 0,20 %

### Garantie limitée

Carlisle Coatings & Waterproofing Incorporated (Carlisle) garantit que ce produit est exempt de tout vice de fabrication et de matériau au moment de son expédition de notre usine. Si un produit Carlisle s'avère présenter des défauts de fabrication affectant substantiellement son rendement, Carlisle, à sa discrétion, remplacera les produits ou remboursera le prix d'achat. Cette garantie limitée constitue la seule garantie présentée par Carlisle quant à ses produits. Il n'existe aucune garantie expresse ou implicite, notamment les garanties de qualité marchande ou d'aptitude à un usage particulier. Carlisle rejette spécifiquement toute responsabilité pour tout dommage accessoire, indirect ou autre, notamment de perte de profits ou de dommages à une structure ou son contenu, survenant de tout principe de droit que ce soit. Le montant monétaire de la responsabilité de Carlisle et du recours de l'acheteur dans le cadre de cette garantie limitée ne pourra dépasser le prix d'achat du produit Carlisle en question.